

## **Généralisation du recueil du « résumé de passage aux urgences (RPU) » en 2003 ?**

**La généralisation en 2003 du recueil du "résumé de passage aux urgences" (RPU) fait actuellement l'objet d'une réflexion au sein du ministère.**

**La décision dépend de plusieurs facteurs :**

- La réflexion porte, en particulier, sur **la recherche de modalités permettant d'alléger le recueil**, conformément au souhait des équipes du terrain qui ont participé au test de celui-ci en juin dernier. Les spécificités d'organisation des services d'urgences (turn over important, épisodes très courts de prise en charge, mobilisation d'équipes extérieures avec le système d'astreintes et de gardes etc...) appellent cette simplification.
- Cette réflexion s'inscrit également **par rapport aux objectifs d'utilisation de l'information**, qu'il s'agisse du cadre financier, avec la perspective de la mise en oeuvre de la tarification à l'activité, ou du cadre de la planification et de l'organisation des soins, tant en interne des établissements qu'en relation avec l'extérieur.

Dans l'hypothèse d'une décision favorable à la généralisation du recueil des RPU, celle-ci ne pourrait pas intervenir avant le deuxième semestre 2003. Un délai est, en effet, nécessaire à l'organisation de la généralisation de ce recueil, tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des établissements concernés.